

**COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU DOCUMENTS
« INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES » RELATIFS A LA COMPAGNIE DES ALPES**

**DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE
MUSEE GREVIN SA**



INITIEE PAR LA SOCIETE COMPAGNIE DES ALPES



Conseillée par Sodica ECM

Présentée par Crédit Agricole des Savoie



PRIX UNITAIRE DE L'OFFRE : 66 euros par action

DUREE DE L'OFFRE : 10 jours de négociation

Le calendrier de l'offre sera déterminé par l'Autorité des Marchés Financiers (l' « AMF ») conformément à son règlement général

Le présent communiqué a été établi et diffusé par la Compagnie des Alpes en application des dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'AMF.

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité en date du 15 mars 2022, apposé le visa n°22-062 sur la note d'information relative à l'offre publique de retrait visant les actions de la société Musée Grévin initiée par la Compagnie des Alpes.

Le document « Informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables » de la société Compagnie des Alpes a été déposé auprès de l'AMF le 16 mars 2022 et mis à la disposition du public le 17 mars 2022, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

La note d'information et le document « Informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables » de la Compagnie des Alpes sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Compagnie des Alpes (www.compagniedesalpes.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

- COMPAGNIE DES ALPES, 50/52, boulevard Haussmann, 75009 Paris ;
- SODICA CORPORATE FINANCE, 12, place des Etats-Unis, 92120 Montrouge ;
- CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE, 4 avenue du Pre Felin 74940 Annecy.

Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. La Société décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

17 mars 2022

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. La Société décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.